



# DEMANDE D'ADHÉSION

saison sportive ou culturelle du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

Section :  Villeneuve d'Ascq  externe :

Activité (s) :   Sport santé, bien-être  Compétition  
activité principale

Sport santé, bien-être  Compétition  
2<sup>ème</sup> activité

Sport santé, bien-être  Compétition  
3<sup>ème</sup> activité (en cas de pratique de plus de trois activités, indiquer « Sport et découverte » et « sport santé, bien-être »).

Civilité :  madame  monsieur (veuillez respecter le nom de famille et le nom de naissance)

Nom de famille Prénom

Nom de jeune fille Date de naissance Lieu de naissance (code postal, ville et pays)

Adresse

Code postal Ville Numéro(s) de téléphone

@   
Adresse mél du **responsable de section** (la fédération lui fera parvenir automatiquement la licence).

Origine : **Défense en activité :** **Défense en non activité :** Nationalité :  
(un seul choix possible)  officier,  réserviste ou retraité militaire,   
 sous-officier,  retraité civil,   
 militaire du rang,  ancien civil ou militaire,   
 civil,  famille.   
 personnel défense en congé supérieur à 6 mois.   
 **Extérieur défense (civil).**  Personne à prévenir en cas d'urgence :

Coût de l'adhésion (fédération + club) : 33,00€. À partir du 2<sup>ème</sup> adhérent dans le même foyer : 30,00€.  
Cotisation(s) additionnelle(s) section(s)/activité(s) : . Total = , par chèque ou numéraire.  
Préciser nom, prénom & section de rattachement de la 1<sup>ère</sup> adhésion (à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent).

- **Demande d'adhésion** : compléter toutes les rubriques de ce formulaire (informatique), l'imprimer, le signer et le transmettre au responsable de votre section principale avec les documents nécessaires.
- **Certificat médical** : un certificat médical comportant la mention de non contre-indication à la pratique du sport de la ou les sections désirées. Demander l'ajout de la mention « en compétition » si nécessaire.  
Un questionnaire santé (joint) sur lequel toutes les questions ont une réponse négative permet de prolonger la validité du certificat médical jusqu'à 3 ans (sauf pour les compétitions), fournir alors une copie du certificat médical de moins de 3 ans et cocher la case suivante (**cette action n'engage que votre responsabilité**).....
- **Carte d'accès** (sections de Villeneuve d'Ascq) : compléter et signer le formulaire en annexe.
- Transmettre au responsable de section une **photo d'identité (fichier .jpg ou .png, nommé NOM Prénom section)**.

« Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et des règlements du C.S.L.G. et en acceptant les termes et je m'engage à n'effectuer aucun recours contre le club ou l'état et à n'effectuer aucune demande de remboursement du montant de la cotisation au CSLG pour une saison au cas où des événements graves viendraient à m'interdire l'accès à la caserne pendant une durée indéterminée, par exemple la mise en place sur le territoire national du plan d'urgence ». Je déclare **adhérer** (1) - **ne pas adhérer** (1) au contrat d'assurance collectif à adhésion facultative souscrit par le CSLG - **VOIR DETAIL SUR SITE DU CLUB - www.csig-nord.fr - rubrique : ASSURANCE** cf article L.321-4 du Code du Sport selon lequel " les Associations et Fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ".

(1) rayer la mention inutile

Nom et signature responsable section :

Date et signature du demandeur :

Adhérent CSLG (uniquement les sections de Villeneuve d'Ascq)

**RECONNAISSANCE D'INFORMATION  
RELATIVE A L'USAGE DE LA VIDÉOPROTECTION  
ET AU CONTRÔLE DES ACCÈS**

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom*).....

adhérent du CSLG de Villeneuve d'Ascq, section.....

1 – Autorise le président du CSLG à engager les démarches permettant d'accéder à la caserne Sénépart, sise 201 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq.

2 - Reconnaît avoir été informé(e) que, conformément au code de la sécurité intérieure (notamment les articles L. 114-1 et L. 234-1 à 2), au code de la défense et au décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005, l'autorisation d'accès à caserne Sénépart, peut être subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité. A ce titre, cette autorisation peut m'être refusée.

3 - Reconnaît avoir été informé(e) que cette caserne de gendarmerie est placée sous vidéoprotection pour des raisons de sûreté et de sécurité. Je suis donc susceptible d'être filmé(e) en y accédant et en y circulant.

Cette vidéoprotection a fait l'objet :

- d'une déclaration en préfecture du Nord et bénéficie d'une autorisation en date du 7 décembre 2018 ;
- d'un engagement de conformité dans le cadre de la Loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, de l'arrêté du 14 août 2014 (NOR : INTD14177909A) et de la circulaire du 26 novembre 2014 (NOR : INTD1437993C) ;

Conformément à l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure, je bénéficie d'un droit d'accès aux images me concernant. Cette demande est à formuler auprès de l'officier commandant de caserne délégué.

Les enregistrements des caméras de vidéoprotection pourront être utilisés en cas de litige sur ce lieu et opposables dans le cadre d'une action pénale engagée par moi, un tiers, la gendarmerie ou le président du CSLG.

Je reconnais avoir compris dans leur intégralité les termes ci-dessus exposés.

*Pris connaissance le .....*

« **Bon pour accord** »

*SIGNATURE*

## Notice explicative, erreurs souvent rencontrées

- pour un traitement plus rapide de votre demande, merci de correctement renseigner **chaque rubrique** du formulaire,
- **activité** : ne pas inventer d'activité, la liste est exhaustive. Il est rappelé que pour pouvoir inscrire un licencié dans une activité, celle-ci doit avoir été validée par le bureau ou le comité directeur, un responsable d'activité disposant d'une licence valide pour la saison en cours doit avoir été désigné et il doit avoir complété et signé la fiche d'honorabilité de responsable d'activité. Se reporter à l'annexe 3 de la note 3002 de la FCD. Pour le football, préciser à 7 ou à 11, sports de raquette n'existe pas, il faut le(s) préciser, etc.  
Cette année vous devez préciser si vous pratiquez l'activité dans le cadre du bien-être ou si vous participez à des compétitions.
- **Date et lieu de naissance** : bien entendu la date est impérative mais ne pas oublier d'indiquer également la ville et son code postal ainsi que le pays,
- Pour les personnes mariées, ne pas oublier d'indiquer le **nom de naissance**.
- **Origine** : ne cocher qu'**une seule case**. Une personne de la même famille qu'un licencié faisant partie de la défense (civil ou militaire) n'est pas civil « extérieur défense » mais « famille » dans « défense en non activité ».
- Ne pas oublier de cocher une case dans la rubrique nationalité.
- certificat médical : **une VSA n'est pas valide**, il faut un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique du sport et ou des sports indiqué(s) dans les cases activités,
- **questionnaire santé** : ne le compléter qu'en cas de présentation d'un certificat médical valide de plus d'un an **pour un renouvellement de licence** (il faut avoir été licencié la dernière saison). Si le questionnaire santé comporte une case négative, il faut un certificat médical de moins d'un an. Inutile de joindre alors le questionnaire santé.  
Cette année, un questionnaires santé pour enfant est distinct du questionnaire santé pour adulte et permet de dispenser l'enfant de présenter un certificat médical si ce questionnaire est valide.

Extrait note 3002 de la FCD :

Gestion du certificat médical

- Rappel : le certificat médical doit avoir moins d'un an au 1er septembre N (saison N/N+1) et seuls deux questionnaires de santé successifs sont autorisés (saisons N+1/N+2 et N+2/N+3). À l'ouverture de la saison N+3/N+4, il faudra fournir un nouveau certificat médical de moins d'un an au 1er septembre N+3. Ce processus ne s'applique pas aux cas particuliers nécessitant un certificat médical annuel ;
- Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. En revanche un questionnaire de santé (annexe 8) doit être complété par le mineur et remis sous le contrôle de la personne qui a l'autorité parentale.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LA COTISATION : en raison des mesures sanitaires contraignantes dues à la COVID-19 pour la saison 2020-2021, pour les personnes ayant pris leur licence au CSLG 59/62 pour la saison 2020/2021 ne régleront pas la partie CSLG de leur cotisation 2021-2022, seules les cotisations « FCD » (17,00 €) et « section » seront à régler. Merci de l'indiquer tout en haut du formulaire d'adhésion. Le secrétaire général a mis à disposition la liste exhaustive des licenciés (CSLG 59/62) de la dernière saison à la trésorière pour validation de cette différence de cotisation.